

Il est indispensable et urgent de renforcer le caractère contraignant de la normalisation et de la numérisation des autorités

Berne, le 25 mars 2021 – digitalswitzerland salue sur le principe le projet de loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA). Toutefois, le projet de loi manque encore de cohérence et toutes les dispositions n'ont pas un caractère. Il est impératif d'apporter une attention particulière à la normalisation et à la numérisation de bout en bout des processus. Cela inclut la question des interfaces, totalement absente du projet de loi. Afin d'exploiter pleinement le potentiel des thèmes liés à l'Open Government, une réglementation contraignante apparaît donc indispensable. Par ailleurs, digitalswitzerland s'inquiète des distorsions de concurrence qui pourraient résulter du transfert des compétences relatives aux marchés publics.

digitalswitzerland se réjouit de constater que le Conseil fédéral a reconnu les opportunités offertes par la numérisation pour l'exécution des tâches des autorités et souhaite les mettre en œuvre à travers cette loi fédérale. Cependant, du point de vue de digitalswitzerland, le projet de loi actuel ne va pas encore assez loin. Pour que cette loi soit également à même de renforcer la numérisation de l'administration, il est nécessaire d'insister sur le caractère obligatoire de ses dispositions. L'administration doit repenser ses processus sur le plan numérique. Pour parvenir à cet objectif, un cadre contraignant doit être inscrit dans la loi. digitalswitzerland appelle donc à renforcer explicitement le caractère contraignant de ces dispositions, en particulier dans les domaines de l'Open Government Data, de l'Open Source Software et des normes contraignantes de manière générale.

La question des interfaces doit figurer dans la loi

digitalswitzerland regrette que la question des interfaces soit absente du projet de loi. En effet, les interfaces, également connues sous la désignation Application Programming Interfaces (API), constitueront à l'avenir l'un des principaux moyens électroniques utilisés pour l'exécution des tâches des autorités. Celles-ci permettent la communication entre différents logiciels et sont déjà régulièrement utilisées à l'heure actuelle. L'importance de ces interfaces devrait continuer de s'accroître à l'avenir. C'est la raison pour laquelle digitalswitzerland estime qu'il est important que ce sujet fasse l'objet d'un article distinct.

Éviter les distorsions de concurrence

digitalswitzerland redoute qu'un transfert des compétences relatives aux marchés publics à des organisations de droit privé et un transfert ultérieur aux cantons et communes non soumis au droit des marchés publics ne crée un risque non négligeable de distorsions de concurrence. Les services d'achat centraux de la Confédération entraîneront nécessairement un renforcement du pouvoir d'achat du secteur public. digitalswitzerland reconnaît toutefois que la mise en œuvre efficace des projets E-Government nécessite le transfert de certaines tâches à des organisations de droit privé. Pour éviter au maximum toute distorsion de concurrence, digitalswitzerland propose d'ajouter un nouvel alinéa à l'art. 9 pour inscrire dans la loi les principes reconnus visant à favoriser la concurrence dans l'intérêt d'une économie de marché libérale et à garantir un traitement non discriminatoire des différents fournisseurs autorisés en Suisse. Ainsi, les organisations de droit privé chargées de l'exécution des tâches des autorités seront contraintes d'éviter tout comportement susceptible d'entraîner des distorsions de concurrence.

Andreas W. Kaelin, Deputy Managing Director de digitalswitzerland, déclare: «Ce projet de loi va tout à fait dans le bon sens. Il est temps que l'administration tire elle aussi parti des opportunités offertes par la numérisation.

Les processus doivent être entièrement repensés afin que l'administration reste à l'avenir un prestataire de services à la pointe de la modernité pour l'ensemble de la société.»

Vers la réponse complète à la consultation (disponible uniquement en allemand) : [Prise de position sur loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités \(LMETA\)](#)

Contact médias

Andreas W. Kaelin, digitalswitzerland | Bureau de Berne

Tél. +41 31 311 62 45 | andreas@digitalswitzerland.com

Au sujet de digitalswitzerland

digitalswitzerland est une initiative intersectorielle nationale qui vise à faire de la Suisse un pôle d'innovation mondial leader dans le domaine du numérique et à promouvoir une société numérique compétitive et durable. Plus de 200 organisations se sont réunies sous ce toit au sein de deux structures complémentaires: une association digitalswitzerland intersectorielle et une fondation digitalswitzerland apolitique. L'objectif principal est de permettre aux acteurs publics et privés de collaborer sur des questions clés telles que le dialogue avec le public ou la formation numérique.

L'**association digitalswitzerland** rassemble des membres issus de différents secteurs travaillant ensemble dans le but de relever les défis sociaux, économiques et politiques actuels afin que le potentiel de l'avenir numérique puisse être reconnu, mis en œuvre et encouragé par les décideurs de l'ensemble de la société. Ses champs de travail comprennent l'innovation collaborative et la création de conditions cadres adéquates pour le développement d'écosystèmes numériques durables à même de garantir la compétitivité de la Suisse sur le long terme.

La **fondation digitalswitzerland** est composée de partenaires issus du monde scientifique, d'organisations publiques, d'ONG/OBNL et autres, et offre un espace de débat ouvert, indépendant et neutre. Les conclusions de ces débats objectifs seront partagées avec le grand public, notamment dans le but de fournir des arguments consensuels pour la mise à profit des opportunités offertes par la transformation numérique et de contribuer ainsi à la co-conception des services numériques publics, des mécanismes de gouvernance et des formations numériques requises. Le renforcement des compétences numériques de la population suisse s'inscrit au cœur de cette démarche.

Cette prise de position reflète exclusivement l'opinion de l'association et de ses membres.